

ALTO INNOVATION 2019

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Société de Gestion :
EIFFEL INVESTMENT GROUP

22 rue de Marignan
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ALTO INNOVATION 2019

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Société de Gestion :
EIFFEL INVESTMENT GROUP

22 rue de Marignan
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCPI ALTO INNOVATION 2019,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ALTO INNOVATION 2019 constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces modalités.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

BILAN

EUR

ACTIF	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
DEPOTS	-	-
INSTRUMENTS FINANCIERS	13 834 556,86	17 636 224,18
INSTRUMENTS FINANCIERS DE CAPITAL INVESTISSEMENT		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	8 518 110,03	7 096 308,68
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	2 840 368,64	4 288 906,37
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	2 476 078,19	6 251 009,13
CREANCES	837 464,80	-
COMPTES FINANCIERS	2 346 056,72	1 277 665,61
TOTAL DE L'ACTIF	17 018 078,38	18 913 889,79

PASSIF	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	17 351 865,80	19 532 230,35
PLUS ET MOINS VALUES NETTES ANTERIEURES NON DISTRIBUEES (a)	-	-
REPORT A NOUVEAU	-	-
PLUS ET MOINS VALUES NETTES DE L'EXERCICE (a,b,c)	169 189,77	-66 709,11
RESULTAT DE L'EXERCICE (a,b)	-659 750,52	-762 333,78
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (Montant représentatif de l'actif net)	16 861 305,05	18 703 187,46
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
CONTRATS FINANCIERS	-	-
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
DETTES	156 772,44	210 701,77
COMPTES FINANCIERS	0,89	0,56
Concours bancaires courants	0,89	0,56
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	17 018 078,38	18 913 889,79

(a) y compris comptes de régularisations

(b) diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

ENGAGEMENTS HORS BILAN

EUR

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

COMPTE DE RESULTAT

EUR

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	33 623,97	-
Produits sur instruments financiers de capital investissement	-56 892,66	78 475,90
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	-23 268,69	78 475,90
Charges sur opérations financières		
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	3 818,45	0,60
TOTAL II	3 818,45	0,60
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)	-27 087,14	78 475,30
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	632 663,38	841 365,84
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-659 750,52	-762 890,54
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	556,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	-659 750,52	-762 333,78

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Le portefeuille est évalué à la clôture de l'exercice selon les règles suivantes :

Valeurs cotées

De façon à déterminer les valeurs liquidatives des parts A et B (cf. article 14 du règlement du fonds), le portefeuille est évalué par la Société de Gestion selon les critères suivants :

- Les titres cotés sur un marché réglementé sont évalués sur la base du premier cours de bourse inscrit au jour de l'évaluation ou lorsque le marché est très réduit, ou que la liquidité des titres est soumise à certaines contraintes ou que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les titres étrangers sont évalués sur la base du premier cours de la Bourse de Paris pour les valeurs inscrites à Paris et sur celle du premier cours de bourse de leur marché principal converti en Euros, suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation, pour les autres valeurs ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les titres négociés sur un marché non réglementé sont évalués sur la base du premier cours de bourse pratiqué sur ces marchés au jour de l'évaluation ou, à défaut de cours coté à la date d'évaluation ou lorsque le marché est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, selon les règles décrites ci-dessous applicables aux titres non cotés.
- Les parts de SICAV et de fonds communs de placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Le faible volume d'échange constaté sur certaines valeurs cotées n'a pas permis de retenir le cours de bourse du dernier jour ouvré de l'année 2023. Pour cette raison, la société de gestion a fait le choix de valoriser ces dernières par l'utilisation du cours moyen d'ouverture sur les trois derniers mois.

Valeurs non cotées

La valorisation des titres non cotés constitue un aspect primordial de la valeur liquidative d'un fonds.

EIFFEL INVESTMENT GROUP valorise les titres non cotés détenus par les fonds qu'elle gère conformément aux principes énoncés dans le guide d'évaluation EVCA-AFIC-BVCA.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour l'acquisition des titres non cotés seront celles généralement admises pour de telles opérations, adaptées en fonction du secteur dans lequel évolue la société considérée. Dans un souci de permanence des méthodes d'évaluation, les mêmes méthodes seront ensuite appliquées lors de la valorisation ultérieure.

Identification des méthodes

Les valeurs non cotées sont évaluées à la Juste Valeur, correspondant au montant pour lequel un actif peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la Juste Valeur de manière fiable, l'Investissement devra être valorisé à la valeur historique qui prévalait lors du précédent reporting, sauf en cas de dépréciation. Dans ce cas, la valeur doit être diminuée de façon à refléter la dépréciation, telle qu'estimée.

Choix de la méthode (les mêmes méthodes doivent être appliquées d'une période à l'autre, sauf lorsqu'un changement de méthode se traduirait par une meilleure estimation de la Juste Valeur) :

- Calibration en fonction du prix d'un investissement récent : la plus adaptée au capital investissement, sauf changements ou évènements significatifs, particulièrement adaptée au capital-risque ou capital amorçage, et à moindre titre au capital développement, démarrage ou redressement. La durée pendant laquelle cette méthode est appliquée est soumise au jugement de la société de gestion. Celle-ci devra s'interroger à chaque valorisation des OPC sur la pertinence de la valeur retenue, et la remettre en cause le cas échéant.
- Multiples de résultats : plutôt adaptés aux sociétés établies générant des résultats réguliers et identifiables, pouvant être considérés comme pérennes : au choix PER, VE/EBIT, VE/EBITDA constatés sur des entreprises cotées comparables ou des transactions M&A comparables. La société prise en référence doit être « comparable » : même secteur-taille-croissance-rentabilité structure financière...
- Actif Net : adaptée aux sociétés dont les actifs, plutôt que les résultats, représentent l'essentiel de la valeur
- Actualisation des flux (à toujours utiliser conjointement à d'autres méthodes)
- Références sectorielles (à toujours utiliser conjointement à d'autres méthodes)

Eléments marquants de l'exercice :

Néant

Méthode de comptabilisation des frais de négociation :

La méthode de comptabilisation des frais de négociation se fait en frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

La méthode retenue est celle du coupon couru.

Méthode de calcul des frais de gestion fixes et variables :

Frais récurrents de fonctionnement et de gestion du fonds

Les frais récurrents de fonctionnement et de gestion du Fonds recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds (dépenses), à l'exception des frais de transactions.

Ces frais comprennent notamment :

- La rémunération de la Société de Gestion
- La rémunération du Dépositaire
- La rémunération du Commissaire aux comptes
- Les frais relatifs à la gestion des Porteurs de Parts, aux obligations légales du Fonds, notamment administratives, fiscales, comptables et de communication avec les Porteurs de Parts. Il s'agit notamment des frais administratifs, de comptabilité, des frais de tenue du registre des Porteurs de Parts, de la contribution AMF, les frais occasionnés pour l'évaluation des actifs du fonds, des frais d'impression et d'envoi des rapports et notices prévus par la réglementation en vigueur ou exigés par les autorités compétentes, ainsi que des frais de communication non obligatoire correspondant aux courriers envoyés aux Porteurs de Parts, notamment la lettre d'information trimestrielle aux porteurs et le rapport annuel sur la gestion du Fonds.

Ils sont exprimés en charges comprises et s'élèvent au taux annuel moyen de 3,33% TTC du montant des souscriptions (soit 4% les 3 premières années et 3% les années suivantes), le cas échéant diminué des rachats réalisés dans le Fonds. Cette rémunération inclus les frais de fonctionnement, les frais de constitution, les frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations et les frais de gestion indirects.

La Société de Gestion perçoit cette rémunération trimestriellement à terme échu, en quatre fractions, dans le mois suivant la fin de chaque trimestre, sur la base d'acomptes pour le premier et le troisième trimestre calendaire, soit au 31 mars et au 30 septembre, et avec les soldes au 30 juin et au 31 décembre. Le taux de la rémunération pour le calcul de ces acomptes trimestriels est du quart du taux annuel mentionné ci-dessus.

Dans l'éventualité où un terme de paiement de la rémunération de la Société de gestion serait payé pour une période inférieure à trois mois, le montant du terme considéré serait calculé prorata temporis. La rémunération est perçue selon les modalités décrites ci-dessus à compter de la date de constitution du Fonds et jusqu'à la fin des opérations de liquidation visées à l'article 27 du Règlement.

Ni le Fonds ni EIFFEL INVESTMENT GROUP ne supporteront de droits de garde liés à la conservation des parts du Fonds pour le compte des porteurs de parts.

Frais de constitution

Un forfait de frais de constitution sera prélevé au profit de la Société de Gestion dans les 90 jours suivant l'attestation de dépôt des fonds ou chaque date de calcul de Valeur Liquidative, jusqu'à la clôture de la période de souscription du Fonds. Le montant de ce forfait ne peut excéder 0,50% TTC du montant des souscriptions au Fonds, et ce en contrepartie de l'ensemble des frais et charges supportés au titre de la constitution du Fonds (frais liés à la constitution juridique et mercatique, frais de développement commercial et de référencement du Fonds).

Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations

Les frais de fonctionnement liés aux activités d'investissement (acquisition réalisée ou non réalisée), de gestion, de suivi des participations et de désinvestissement du Fonds seront supportés par le Fonds soit directement, soit en remboursement d'avance à la Société de Gestion.

Il en sera ainsi notamment pour les frais éventuels d'intermédiaires et de courtage, les frais de portage, les frais d'études et d'audits, les frais d'expertise et de conseil juridiques, les frais de contentieux éventuellement engagés pour le compte du Fonds dans le cadre d'acquisitions réussies ou avortées et de cessions réussies ou avortées de titres détenus par le Fonds, les frais d'assurances contractées éventuellement auprès de la société française pour l'assurance du capital risque des petites et moyennes entreprises – BPI France Financement - ou d'autres organismes, les primes d'assurance (y compris pour l'assurance responsabilité des mandataires sociaux, des salariés de la société de gestion ou des tiers nommés à des fonctions de gérant, administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance – ou à toute fonction équivalente - des sociétés du portefeuille), les autres frais, impôts et taxes, les commissions de gestion directes et indirectes liées aux investissements dans des parts ou actions d'OPC, les impôts sur les opérations de bourse éventuellement dus ainsi que tous droits et taxes pouvant être dus à raison ou à l'occasion des acquisitions ou cessions sous quelque forme que ce soit et notamment les droits d'enregistrement prévus par l'article 726 du Code général des 23 impôts. En cas d'avances par la Société de Gestion, ces remboursements seront effectués trimestriellement, semestriellement ou annuellement.

Le Fonds ne remboursera pas les frais de contentieux correspondant à un litige où la responsabilité de la société de gestion serait reconnue de manière définitive par une juridiction.

La Société de Gestion a pu constater, sur la base d'une évaluation statistique au vu des fonds d'investissement précédemment constitués, que le montant TTC de ces dépenses peut être généralement estimé à 5 % du montant de chaque transaction. Il est entendu que ne sont pas comprises dans le plafond susvisé les sommes venues en diminution des frais de gestion de la Société de Gestion.

Autres : Frais indirects liés à l'investissement du Fonds dans d'autres parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement

Le coût induit par l'achat de parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement comprend l'ensemble des frais indirects supportés par le Fonds à l'occasion de l'investissement dans des OPC ou des fonds d'investissement. Il se décompose en :

- Des commissions de souscription/rachat, c'est-à-dire au coût lié à l'acquisition ou à la détention d'un OPC cible ;
- Des frais facturés directement à l'OPC cible qui constituent des coûts indirects pour le Fonds acheteur.

Ces frais indirects sont rapportés à l'actif net du Fonds, à savoir à la valeur moyenne sur l'exercice de l'actif net du Fonds acheteur calculé aux dates d'établissement de la valeur liquidative.

Les frais indirects liés à l'investissement dans d'autres parts ou actions d'OPC se composent comme suit :

- Les commissions de gestion indirectes sont fixées à : 0,30% de l'actif net maximum (nettes de rétrocessions versées par la société de gestion de l'OPC au Fonds).
- Les commissions de souscription indirectes non acquises à l'OPC cible sont de : 0% de l'actif net maximum.
- Les commissions de rachat indirectes non acquises à l'OPC sont de : 0% de l'actif net maximum.

Politique de distribution : Capitalisation.

Libellé de la devise de comptabilité : Euro.

Parts de copropriété

Les droits des porteurs sont exprimés en parts. Chaque part d'une même catégorie correspondant à une même fraction de l'actif du Fonds. Chaque porteur de parts dispose d'un droit sur la fraction de l'actif net du Fonds proportionnelle au nombre de parts possédées.

L'acquisition de parts du Fonds entraîne de plein droit l'adhésion au présent Règlement.

Droits des copropriétaires

Les droits des copropriétaires sont représentés par des parts A et B. Chaque porteur de part dispose d'un droit de co-propriété sur les actifs du Fonds proportionnel au nombre de parts de chaque catégorie détenue.

La souscription aux parts A du Fonds est ouverte aux personnes physiques ou morales, françaises ou étrangères à l'exception des « US Persons ». La souscription des parts B est réservée, directement ou indirectement, à la Société de Gestion, ses dirigeants et salariés, et autres personnes en charge de conseiller la gestion du Fonds.

Droits respectifs des catégories de parts

Les parts A ont une valeur nominale de 100 Euros. Les parts B ont une valeur nominale de 0,26 Euro.

Les droits respectifs de chaque catégorie de parts se décomposent comme suit, étant entendu que le Fonds doit, dans l'ordre prioritaire suivant :

1. D'abord rembourser aux porteurs de parts A la valeur nominale de ces parts dans la mesure où l'évolution de la valeur liquidative le permet,
2. Puis rembourser aux porteurs de parts B la valeur nominale de ces parts dans la mesure où

l'évolution de la valeur liquidative le permet,

3. Puis, attribuer la plus-value du Fonds aux parts A et B dans la proportion de 80 % répartie également entre les parts A et 20 % répartie également entre les parts B.

Ces sommes attribuées seront payables dans les meilleurs délais.

Les titulaires de parts B souscriront en tout au moins 0,25% du montant des souscriptions totales. Ces parts leur donneront droit, dans la mesure où l'évolution de la valeur liquidative le permet, à 20% des plus-values réalisées par le Fonds après remboursement des valeurs nominales des parts A et B. Dans l'hypothèse où les porteurs de parts A ne percevraient pas leur valeur nominale, les porteurs de parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces parts B.

COMPLEMENTS D'INFORMATION
EUR

1 - Evolution du capital au cours de l'exercice

1.1 - Décomposition de la ligne "capital" du passif du bilan

EVOLUTION DU CAPITAL		Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Variation exercice clos
Apports	+	21 707 818,02	21 707 818,02	-
Capital souscrit	+	21 707 818,02	21 707 818,02	-
Capital non appelé	+	-	-	-
Résultat de la gestion	+/-	-4 629 722,15	-2 810 823,19	-1 818 898,96
Résultat de l'exercice	+/-	-659 750,52	-762 890,54	103 140,02
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	+/-	-2 172 718,65	-1 409 828,11	-762 890,54
Plus-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+	843 752,87	27 328,21	816 424,66
- sur dépôts et autres instruments financiers	+	-24 657,18	-53 190,33	28 533,15
- sur contrats financiers	+	-	-	-
Moins-values réalisées :				
- sur instruments financiers de capital investissement	-	-700 460,80	-5 945,57	-694 515,23
- sur dépôts et autres instruments financiers	-	-105 501,74	-105 501,74	-
- sur contrats financiers	-	-	-	-
Indemnités d'assurance perçues	+	-	-	-
Quote-parts des plus-values restituées aux assureurs	-	-	-	-
Frais de transaction	-	-109,33	-4,71	-104,62
Différences de change	+/-	18 851,81	-	18 851,81
Différence d'estimation :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+/-	-1 942 549,76	-560 285,15	-1 382 264,61
- sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	113 421,15	59 494,75	53 926,40
- sur contrats financiers	+/-	-	-	-
Boni de liquidation	+/-	-	-	-
Rachats et répartitions d'actifs	-	-108 533,20	-85 549,75	-22 983,45
Rachats	-	-108 533,20	-85 549,75	-22 983,45
Distributions de résultats	-	-	-	-
Distributions des plus ou moins values nettes	-	-	-	-
Répartition d'actifs	-	-	-	-
Autres éléments *	+/-	-108 257,62	-108 257,62	-
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE		16 861 305,05	18 703 187,46	-1 841 882,41

* Frais de Constitution

1.2 - Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Souscriptions		Rachats en nominal	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Parts				
Parts - catégorie A	0	0	265,000	26 500,00
Parts - catégorie B	0	0	0	0
Commissions acquises à l'OPCVM				
Parts - catégorie A	0	0	0	0
Parts - catégorie B	0	0	0	0

2 - Ventilation de l'actif net par nature de parts

Valeur liquidative des parts

La valeur liquidative des parts A et B sera déterminée par la Société de Gestion le 30 juin et le 31décembre de chaque année. Si la Société de Gestion l’estime nécessaire, elle peut établir de nouvelles valeurs liquidatives en dehors de ces dates.

Les valeurs liquidatives des parts A et B sont calculées selon les modalités suivantes :

* Valeur liquidative des parts A

"L'Actif Net" du Fonds est déterminé en déduisant de la valeur de l'actif le passif éventuel. L'Actif Net est attribué en priorité aux parts A.

Si l'Actif Net est inférieur à la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l’instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, la valeur liquidative de chaque part A est égale à l'Actif Net divisé par le nombre de parts A (et dans ce cas, la valeur liquidative des parts B sera nulle).

Si l'Actif Net est supérieur à la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l’instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, la valeur liquidative des parts A est égale à la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l’instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, plus 80% de la plus-value du Fonds, le tout divisé par le nombre de parts A.

La plus value du Fonds est définie comme l'écart positif entre l'Actif Net du Fonds et la valeur nominale de toutes les parts, diminuée des rachats et des sommes déjà distribuées. Le total souscrit net des rachats s'entend bien entendu hors droits d'entrée et hors commission de rachat.

* Valeur liquidative des parts B

Dans la mesure où l'Actif Net excède la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l’instant considéré, diminuée des sommes déjà distribuées au titre des parts A, mais reste inférieur au montant total des souscriptions libérées des parts A et des parts B, tel que calculé au paragraphe 14.1, le surplus au-delà du nominal des parts A, divisé par le nombre de parts B constitue la valeur liquidative de chaque part B.

Dans la mesure où l'Actif Net excède la valeur nominale de toutes les parts A existantes à l’instant considéré, diminué des sommes déjà distribuées au titre des parts A, tel que calculé au paragraphe 14.1, le montant qui n'est pas attribué aux parts A est divisé également par le nombre de parts B et constitue la valeur liquidative de chaque part B

liquidative de chaque part D.

Calcul et montant de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts :

	Actif net au 31/12/2023	VL
Catégorie A	16 861 305,05	78,28
Catégorie B	-	-

compte de l'évolution possible de leur valeur.

3 - Etat des investissements en capital investissement

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Evaluation	Devise	Différence d'estimation
AGRIPOWER FRANCE SA	Action	399 051,00	64 069,86	EUR	-334 981,14
Total AGRIPOWER		399 051,00	64 069,86	-	-334 981,14
BIOGATE AG	Action	595 074,28	218 379,70	EUR	-376 694,58
Total BIOGATE AG		595 074,28	218 379,70	-	-376 694,58
BOA CONCEPT	Action	444 451,06	415 715,00	EUR	-28 736,06
Total BOA CONCEPT		444 451,06	415 715,00	-	-28 736,06
BROADPEAK	Action	360 467,99	162 144,48	EUR	-198 323,51
Total BROADPEAK		360 467,99	162 144,48	-	-198 323,51
DOXEE S P A	Action	759 660,00	301 600,00	EUR	-458 060,00
Total DOXEE S P A		759 660,00	301 600,00	-	-458 060,00
ECOMEMBRANE SPA	Action	584 978,50	492 758,36	EUR	-92 220,14
Total ECOMEMBRANE SPA		584 978,50	492 758,36	-	-92 220,14
EEDUCATION ALBERT AB	Action	111 367,37	16 758,54	SEK	-94 608,83
Total EEDUCATION ALBERT AB		111 367,37	16 758,54	-	-94 608,83
ELES SEMICONDUCTOR EQUIPMENT SPA	Action	332 565,06	131 206,40	EUR	-201 358,66
Total ELES SEMICONDUCTOR		332 565,06	131 206,40	-	-201 358,66
ENTECH SA	Action	664 143,01	764 170,88	EUR	100 027,87
Total ENTECH SA		664 143,01	764 170,88	-	100 027,87
HUNYVERS	Action	489 854,79	557 532,10	EUR	67 677,31
Total HUNYVERS		489 854,79	557 532,10	-	67 677,31
ICONOVO AB	Action	479 829,74	133 938,40	SEK	-345 891,34
Total ICONOVO AB		479 829,74	133 938,40	-	-345 891,34
LEPERMISLIBRE	Action	857 882,01	208 559,17	EUR	-649 322,84
Total LEPERMISLIBRE		857 882,01	208 559,17	-	-649 322,84
LUMENRADIO AB	Action	541 936,10	1 660 417,03	SEK	1 118 480,93
Total LUMENRADIO AB		541 936,10	1 660 417,03	-	1 118 480,93
MAPS SPA	Action	622 059,67	678 955,80	EUR	56 896,13
Total MAPS SPA		622 059,67	678 955,80	-	56 896,13
MON COURTIER ENERGIE GROUPE	Action	541 017,60	434 552,06	EUR	-106 465,54
Total MON COURT EG GR		541 017,60	434 552,06	-	-106 465,54
OBIZ SA	Action	577 661,46	614 572,20	EUR	36 910,74
Total OBIZ SA		577 661,46	614 572,20	-	36 910,74
OPENDASOFT ABSA 2021	Action	194 572,80	194 572,80	EUR	-
OPENDASOFT OCA 2021 0% CV 24/11/2029	Obligation	194 577,66	205 149,66	EUR	10 572,00
Total OPEN DATA SOFT		389 150,46	399 722,46	-	10 572,00
OPENDASOFT A1'	Action	940,44	1 102,68	EUR	162,24
OPENDASOFT A'	Action	31 739,85	37 215,45	EUR	5 475,60
OPENDASOFT P	Action	153 134,98	179 553,06	EUR	26 418,08
Total OPENDATA SOFT ACTI		185 815,27	217 871,19	-	32 055,92
OSAI AUTOMATION SYSTEM SPA	Action	760 177,03	304 580,80	EUR	-455 596,23
Total OSAI AUTOMATION		760 177,03	304 580,80	-	-455 596,23
OSMOZIS SAS	Action	224 557,00	238 797,20	EUR	14 240,20
Total OSMOZIS SA		224 557,00	238 797,20	-	14 240,20
PERMIS LIBRE BSA 22A WARRANT	Warrant	-	-	EUR	-
PERMIS LIBRE BSA 22B	Warrant	-	-	EUR	-
Total PERMIS LIBRE BSA		-	-	-	-
PLANETEL SPA	Action	362 503,91	352 977,60	EUR	-9 526,31
Total PLANETEL SPA		362 503,91	352 977,60	-	-9 526,31
PLANITY AO	Action	6 822,64	10 092,12	EUR	3 269,48
Total PLANITY AO		6 822,64	10 092,12	-	3 269,48
PLANITY AP3	Action	516 860,00	1 516 341,03	EUR	999 481,03
Total PLANITY AP3		516 860,00	1 516 341,03	-	999 481,03
PLANITY AP4	Action	294 227,04	348 178,14	EUR	53 951,10
Total PLANITY AP4		294 227,04	348 178,14	-	53 951,10
QLUCORE AB	Action	383 793,01	46 821,77	SEK	-336 971,24
Total QLUCORE AB		383 793,01	46 821,77	-	-336 971,24
SENSORION SA	Action	66 714,80	16 482,48	EUR	-50 232,32
Total SENSORION SA		66 714,80	16 482,48	-	-50 232,32
VALBIOTIS SAS	Action	451 292,40	267 882,54	EUR	-183 409,86
Total VALBIOTIS SA		451 292,40	267 882,54	-	-183 409,86
WALLIX GROUP SA	Action	499 999,50	435 237,66	EUR	-64 761,84
Total WALLIX GROUP SA		499 999,50	435 237,66	-	-64 761,84
YES WE HACK OC 8% CV 31/05/2025	Obligation	191 823,00	221 647,45	EUR	29 824,45
YES WE HACK ACTION B	Action	575 468,20	126 516,25	EUR	-448 951,95
Total YES WE HACK		767 291,20	348 163,70	-	-419 127,50
Total		13 271 203,90	11 358 478,67		-1 912 725,23

L'inventaire du portefeuille certifié par le dépositaire, ligne à ligne, est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé sur simple demande.

4 - Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché réglementé			
DOXEE	3,10	3,77	valorisés sur la base du cours des 3 derniers mois
QLUCORE	8,15	8,53	valorisés sur la base du cours des 3 derniers mois
PLANETEL	5,30	4,87	valorisés sur la base du cours des 3 derniers mois
Parts de FCPR ou droits d'entités étrangères assimilées à			

5 - Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

Nom de la société	Exercice clos	31/12/2023	Exercice clos	31/12/2022	Variation du coût d'acquisition	Variation de l'évaluation
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
	-	-	-	-	-	-
AGRIPOWER FRANCE	399 051,00	64 069,86	399 051,00	372 447,60	-	-308 377,74
AUDIO VALLEY SA	-	-	-	-	-	-
BIOCORP PRODUCTION	-	-	289 205,45	225 513,50	-289 205,45	-225 513,50
BIOGATE AG	595 074,28	218 379,70	595 074,28	565 801,95	-	-347 422,25
BOA CONCEPT	444 451,06	415 715,00	219 046,26	334 624,50	225 404,80	81 090,50
BROADPEAK	360 467,99	162 144,48	331 215,67	297 954,63	29 252,32	-135 810,15
DOXEE S P A	759 660,00	301 600,00	759 660,00	787 200,00	-	-485 600,00
ECOMEMBRANE RG	584 978,50	492 758,36	-	-	584 978,50	492 758,36
EEDUCATION ALBERT AB	111 367,37	16 758,54	111 367,37	51 512,30	-	-34 753,76
ELES SEM EQ RG	332 565,06	131 206,40	332 565,06	135 522,40	-	-4 316,00
ENTECH SA	664 143,01	764 170,88	399 522,64	523 515,88	264 620,37	240 655,00
HUNYVERS	489 854,79	557 532,10	368 423,07	367 101,15	121 431,72	190 430,95
ICONOVO AB	479 829,74	133 938,40	-	-	479 829,74	133 938,40
INSTEM PLC	-	-	586 567,11	977 711,61	-586 567,11	-977 711,61
LEPERMISLIBRE	857 882,01	208 559,17	-	-	857 882,01	208 559,17
LINKFIRE BR RG	-	-	211 527,41	20 598,57	-211 527,41	-20 598,57
LUMENRADIO AB	541 936,10	1 660 417,03	545 657,81	738 495,84	-3 721,71	921 921,19
MAPS RG	622 059,67	678 955,80	622 059,67	784 084,44	-	-105 128,64
MAPS SPA WRT 12/2024	-	-	-	-	-	-
MON COURT EG GR	541 017,60	434 552,06	-	-	541 017,60	434 552,06
OBIZ SA	577 661,46	614 572,20	341 932,50	282 664,20	235 728,96	331 908,00
OC OSMOZI 4.8% CV 24	-	-	682 282,70	750 359,12	-682 282,70	-750 359,12
OPEN DATA 0% CV 1/29	-	-	-	-	-	-
OPEN DATA SOFT ABSA	-	-	-	-	-	-
OPENDASOFT A1'	940,44	1 102,68	-	-	940,44	1 102,68
OPENDATA 0% CV 1/29	194 577,66	205 149,66	194 577,66	173 997,50	-	31 152,16
OPENDATA SOFT	-	-	-	-	-	-
OPENDATASOFT A	-	-	185 815,27	267 116,86	-185 815,27	-267 116,86
OPENDATASOFT A'	31 739,85	37 215,45	-	-	31 739,85	37 215,45
OPENDATASOFT ABSA	194 572,80	194 572,80	194 572,80	216 307,20	-	-21 734,40
OPENDATASOFT P	153 134,98	179 553,06	-	-	153 134,98	179 553,06
OSAI AUTOMATION	760 177,03	304 580,80	760 177,03	621 233,40	-	-316 652,60
OSMOZIS SAS	224 557,00	238 797,20	-	-	224 557,00	238 797,20
PERMIS LIBRE BSA 22B	-	-	-	-	-	-
PERMIS LIBRE BSA WRT	-	-	-	-	-	-
PLANETEL SPA	362 503,91	352 977,60	362 503,91	444 302,40	-	-91 324,80
PLANITY ABSA 2018	-	-	-	-	-	-
PLANITY AO	6 822,64	10 092,12	6 822,64	1 709,36	-	8 382,76
PLANITY AP3	516 860,00	1 516 341,03	516 860,00	696 300,57	-	820 040,46
PLANITY AP4	294 227,04	348 178,14	294 227,04	335 429,70	-	12 748,44
QLIFE HOLDING AB	-	-	206 842,98	9 151,79	-206 842,98	-9 151,79
QLUCORE AB	383 793,01	46 821,77	383 793,01	100 622,02	-	-53 800,25
R AND L LE PERM LIBR	-	-	432 648,60	433 100,00	-432 648,60	-433 100,00
SENSORION SA	66 714,80	16 482,48	219 855,90	45 458,44	-153 141,10	-28 975,96
TARGETSPOT	-	-	240 344,40	42 778,28	-240 344,40	-42 778,28
VALBIOTIS SAS	451 292,40	267 882,54	451 292,40	207 131,64	-	60 750,90
WALLIX GROUP SA	499 999,50	435 237,66	-	-	499 999,50	435 237,66
YES WE HACK ACT B	575 468,20	126 516,25	575 468,20	575 468,20	-	-448 951,95
YES WE HACK OC 1	191 823,00	221 647,45	-	-	191 823,00	221 647,45
Total	13 271 203,90	11 358 478,67	11 820 959,84	11 385 215,05	1 450 244,06	-26 736,38

6 - Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values	Moins-values
BIOCORP PRODUCTION	Action	289 205,45	367 115,00	77 909,55	
INSTEM PLC	Action	586 567,11	1 164 747,87	578 180,76	
LINKFIRE BR RG	Action	211 527,41	18 605,76	-	-192 921,65
LLAMA GRP	Action	240 344,40	73 823,47	-	-166 520,93
LUMENRADIO AB	Action	3 721,71	9 117,73	5 637,24	-241,22
OBIZ	Action	9 441,00			-9 441,00
OSMOZIS SA	Action	0,13	-		-0,13
OSMOZI 4.8%	Obligation	682 282,70	836 979,81	154 697,11	
QLIFE HOLDING AB	Action	206 842,98	178,14	-	-206 664,84
SENSORION SA	Action	153 141,10	34 415,64	-	-118 725,46
Total		2 383 073,99	2 504 983,42	816 424,66	-694 515,23

sommes versées au titre de la mise en jeu des garanties de passif.

7 - Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers

(hors instruments financiers de capital investissement)

Libellés	Quantité	Valeur actuelle	Devise cotation	%AN
Dépôts		-		
Contrats financiers à l'actif du bilan		-		
au passif du bilan				
Autres instruments financiers		2 476 078,19		
BFT MONETARY CT ISR-BFT MONETAIRE CT ISR C ACT -C-4 DECIMALS	56,29	769 996,54	EUR	4,57
CREDIT MUTUEL ASSET-UNION +	1,35	263 375,01	EUR	1,56
EIFFEL INVESTMENT-EIFFEL NOVA EUROPE ISR I	15	386 907,30	EUR	2,29
FRANKLIN TEMPLETON I-FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS GLOBAL CONVERTI	14585	305 575,42	USD	1,81
FRANKLIN TEMPLETON I-FT INVEST FDS GLOBAL TOTAL RET	8102	180 026,44	EUR	1,07
FTGF CB US AGG-FRANKLIN TEMPLETON GLO FUNDS PLC FTGF BRANDYWINE GLO INC O	2118	186 455,18	USD	1,11
SLF ASSET MANAG-SWISS LIFE FUNDS(F) ESG MONEY MARKET EURO SICAV	15	383 742,30	EUR	2,28
Total de l'inventaire :		2 476 078,19		

8 - Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement
(indexation, revision de prix, dilution...)

Description des engagements donnés et reçus :
Donnés :

Reçus :

Clauses particulières affectant les instruments financiers de capital investissement :

Informations complémentaires relatives à chaque investissement :

Néant
Néant
Néant

9 - Créances et Dettes : ventilation par nature

		Total au Bilan
Créances		837 464,80
Vte diff titres EUR	837 464,80	
Dettes		156 772,44
PrComGestFin	156 772,44	

10 - Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) : 3.54% sur la moyenne des actifs de l'exercice de l'année .
La commission de gestion annuelle est de 2.97%.

Commission de surperformance (frais variables) : Néant

Rétrocessions des frais de gestion au titre des encours de l'exercice et perçues au cours de l'exercice :

. Montant des frais rétrocédés à l'OPCVM :	TOTAL	0,00
. Ventilation par OPCVM "cible" :		-

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement : Néant

Lignes d'investissement	Acquisitions		Frais d'audit
	réalisées	non réalisées	
Néant			
Total - Frais d'audit	-	-	-

Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM)

"Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :
- le total des frais et commissions prelevés tout au long de la vie du fond mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier;
- et le montant maximal des souscriptions initiales totales en incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.
Les taux mentionnés dans ce tableau correspondent aux rations entre les frais ou la commission et le montant maximal des souscriptions initiales totales."

CATEGORIE AGREGEE de frais, telle que mentionnée à l'article D.214-80 du CMF		DROITS d'entrée et de sortie	FRAIS récurrents de gestion et de fonctionnement	FRAIS de constitution	FRAIS de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	FRAIS de gestion indirects	TOTAL des taux de frais gestionnaire et distributeur
Rapport des TFAM gestionnaire et distributeur maximaux sur la durée de vie du fonds ou de la société, tels que présentés dans le document		0,56%	3,33%	0,056%	0,30%	0,30%	3,89%
Taux constatés chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur)	2019-2020	2,02%	3,24%	0,49%	0,00%	0,23%	5,98%
	2021	0,00%	3,77%	0,00%	0,00%	0,19%	3,96%
	2022	0,00%	3,80%	0,00%	0,00%	0,14%	3,94%
	2023	0,00%	2,86%	0,00%	0,00%	0,09%	2,95%
	TFAM constaté sur la periode écoulée	0,51%	3,42%	0,12%	0,00%	0,16%	4,21%

11 - Autres frais

Frais de constitution sur l'exercice : Néant

12 - Autres informations

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire : Néant
- titres reçus en pension (livrée)
- autres opérations temporaires

Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie : Néant

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan : Néant
- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine : Néant
- actions
- obligations
- titres de créances
- autres instruments financiers

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et
EIFF NOVA EURO ISR I 386 907,30

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EUR

ACOMPTES SUR RESULTAT ET SUR PLUS ET MOINS VALUES NETTES VERSES AU TITRE DE L'EXERCICE				
Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes	-	-	-	-

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022
SOMMES RESTANT À AFFECTER		
· Report à nouveau	-	-
· Report des plus et moins values nettes	-	-
· Résultat	-659 750,52	-762 333,78
· Plus et moins values nettes de l'exercice	169 189,77	-66 709,11
TOTAL	-490 560,75	-829 042,89
AFFECTATION DU RESULTAT		
· Distribution	-	-
· Report à nouveau de l'exercice	-	-
· Capitalisation	-659 750,52	-762 333,78
TOTAL	-659 750,52	-762 333,78
AFFECTATION DES PLUS OU MOINS VALUES NETTES		
· Distribution	-	-
· Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
· Capitalisation	169 189,77	-66 709,11
TOTAL	169 189,77	-66 709,11
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts A	215 375,24	-
Distribution unitaire de résultat	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Nombre de parts B	216 516,00	-
Distribution unitaire	-	-
Distribution unitaire de plus ou moins values nettes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du resultat	-	-

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EUR

RESULTATS ET CARACTERISTIQUES	Exercice 31/12/2023	Exercice 31/12/2022	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020	Exercice
Actif net	16 861 305,05	18 703 187,46	21 989 115,58	21 018 893,17	-
Parts - A					
Engagement de souscription	21 537 523,85	21 564 023,85	21 600 523,86	21 651 523,86	-
Montant libéré	21 537 523,85	21 564 023,85	21 600 523,86	21 651 523,86	-
Répartitions d'actifs		-	-	-	-
Distribution sur résultat		-	-	-	-
Distribution sur plus et moins values nettes		-	-	-	-
Nombre de parts	215 375,24	215 640,2386	216 005,2386	216 515,2386	-
Report à nouveau unitaire		-	-	-	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées		-	-	-	-
Valeur liquidative	78,28	86,73	101,23	97,07	-
Parts - B					
Engagement de souscription	56 294,16	56 294,16	56 294,16	56 294,16	-
Montant libéré	56 294,16	56 294,16	56 294,16	56 294,16	-
Répartitions d'actifs		-	-	-	-
Distribution sur résultat		-	-	-	-
Distribution sur plus et moins values nettes		-	-	-	-
Nombre de parts	216 516,00	216 516,00	216 516,00	216 516,00	-
Report à nouveau unitaire		-	-	-	-
Plus et moins values nettes unitaires reportées		-	-	-	-
Valeur liquidative		-	0,56	-	-